

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 13 septembre 2024  
Secrétaire de séance : Stéphane LARTIGUE

Etaient présents 46 titulaires, 1 suppléant, 15 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Christophe GUERY,

Suppléant : Eric BERGEZ (suppléant de Dany BARRAUD)

Pouvoirs : Muriel BIOT à Gilbert HONDAREITE, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD à Jean LABORDE, Philippe SANSAMAT à Jean-Michel IDOPE, Michel CONTOU-CARRÈRE à Louis BENOIT, Christine CABON à Claude LACOUR, Jean-Paul PORTESSÉNY à Lydie ALTHAPE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Dominique QUEHEILLE, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA à Sami BOURI, Daniel LACRAMPE à Christophe GUERY, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : Jean-François CASAUX, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Alain QUINTANA, Marie-Annie FOURNIER, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

**RAPPORT N° 240919-18-ADM**  
**INGENIERIE 2024 FONDS EUROPEENS**  
**(FEDER-LEADER) GAL MONTAGNE BEARNAISE**  
**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

### C. LACOUR explique

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégie National 2023-2027 et du Programme régional FEDER/FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027,

Vu les textes relatifs règlementaires de nos partenaires,

Vu les missions définies,

Le GAL Montagne Béarnaise, au travers de sa structure juridique porteuse, la Communauté de Communes du Haut Béarn, se porte garant de la mise en œuvre de la stratégie de développement local sur l'ensemble de la période de programmation de chaque fonds.

Le montant de l'enveloppe financière maximale allouée au GAL pour la période de programmation s'élève à 4 797 667 €, répartis comme il suit :

- 962 441 € au titre du FEADER/LEADER ;
- 3 835 226 € au titre du FEDER/OS 5.2 dont 2 103 943 € au titre du volet Pyrénées, mobilisé en soutien à des projets localisés dans le périmètre du massif Pyrénéen.

A ce titre, l'équipe technique devra assurer, entre autres, les missions suivantes :

- Assurer l'information des porteurs de projets potentiels sur les possibilités de financement par les fonds européens,
- Appuyer le GAL dans l'animation et le suivi de la stratégie de développement local en vue de la réalisation du plan d'action sur le territoire,
- Assurer l'animation du programme sur la thématique « Préserver, innover et valoriser durablement les ressources locales pour un territoire authentique, dynamique, attractif et solidaire »,
- Accompagner les porteurs de projet, les aider dans le montage de leur projet et de leurs dossiers de demande d'aide et de paiement ou si nécessaire les orienter vers d'autres financements européens ou nationaux,
- Favoriser la mobilisation, la concertation, la sensibilisation de tous les acteurs concernés en lien et en complémentarité avec chaque Communauté de Communes partenaire,

Pour cela, la CCHB mobilisera une équipe de 2 personnes représentant 2 ETP (1 ETP Animation + 1 ETP Gestion).

Concernant l'année 2024, pour rappel, le programme Leader 2014-2020 se poursuit suite aux deux années de transition. Ainsi, 0,25 ETP en gestion sera dédié à ce dispositif pour poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet ainsi que la gestion des dossiers et la clôture du programme. Cette ingénierie a déjà fait l'objet d'une délibération le 25 mai 2023.

Ainsi, l'ingénierie territoriale dédiée au Programme FEDER-LEADER 2021-2027 pour l'année 2024, sera constituée de 1 ETP dédié à l'animation et 0,75 ETP dédié à la gestion du dispositif.

Dans ce cadre, au vu des règlements d'intervention de nos partenaires, le Conseil de Communauté avait délibéré favorablement le 22/02/2024, afin de solliciter les subventions inscrites au plan de financement ci-dessous, au titre de l'année 2024 :

### PLAN DE FINANCEMENT INTIAL

DEPENSES		RECETTES	
Animation-Communication 1 ETP	65 168,88 €	Région Nouvelle-Aquitaine	10 000,00 € 8,89 %
Gestion-Évaluation LEADER 0,75 ETP	32 659,57 €	FEADER/LEADER	58 685,55 € 52,16 %
Forfait pour frais indirects (15%)	14 674,27 €	Autofinancement	43 817,14 € 38,95 %
<b>TOTAL</b>	<b>112 502,69 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>112 502,69 €</b>

Depuis cette date, le plan de financement a légèrement évolué au regard des éléments de rémunération des agents qui ont été affinés et il convient maintenant d'approuver le nouveau plan de financement modificatif suivant, au titre de l'année 2024 :

### PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

DEPENSES		RECETTES	
Animation-Communication 1 ETP	66 386,34 €	Région Nouvelle-Aquitaine	10 000,00 € 8,51 %
Gestion-Évaluation LEADER 0,75 ETP	35 783,53 €	FEADER/LEADER	58 685,55 € 49,95 %
Forfait pour frais indirects (15%)	15 325,48 €	Autofinancement	48 809,80 € 41,54 %
<b>TOTAL</b>	<b>117 495,35 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>117 495,35 €</b>

La CCHB s'engage à compenser par l'autofinancement en cas de financements extérieurs inférieurs aux attentes ou en cas de relèvement du coût total de l'opération.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le nouveau plan de financement de l'ingénierie 2024 des FONDS EUROPEENS (FEDER-LEADER) du GAL Montagne Béarnaise,
- **DONNE DELEGATION** au Président pour engager les démarches d'obtention des subventions et signer tout document correspondant.
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 septembre 2024  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

*Signé SL*

Stéphane LARTIGUE

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY